

Interpellation

La disparition programmée d'un Consulat au service d'une communauté de 54 000 personnes.

La presse a relaté récemment l'information concernant la décision de l'Italie de fermer le Consulat italien de Lausanne et de transférer ses activités à celui de Genève.

La communauté italienne de notre canton, forte d'environ 54 000 âmes, s'est fortement émue de cette situation.

Relevons que des pays comme la Russie et le Chili viennent d'ouvrir une antenne à Lausanne ce qui tend à démontrer l'importance de la capitale de notre canton. On peut s'émouvoir de cette situation qui va contraindre bon nombre de citoyens italiens, dont une très large majorité est totalement intégrée et détenteurs d'un passeport à croix blanche, à devoir effectuer leurs démarches administratives, par ailleurs souvent compliquées, loin de chez eux.

Il est bon de relever que, dans une situation identique, le Conseil d'état des Grisons s'est investi afin de pouvoir conserver son Consulat italien à Coire évitant ainsi à leurs citoyens de devoir se déplacer à Zürich.

Au vu de ce qui précède j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1.-Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance de l'intention de l'Italie de procéder à la fermeture du consulat italien de Lausanne?

2.- A-t-il été informé par les autorités italiennes de cette décision de fermeture?

Je demande au Conseil d'Etat de se saisir de ce problème et de tout mettre en oeuvre pour que des solutions tendant à maintenir le consulat italien de Lausanne soient envisagées.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses sachant que la fermeture annoncée du Consulat italien est prévue courant juin 2010.

Lausanne, le 27 janvier 2010



Martine Fiora-Guttman

(Ne souhaite pas développer)